



Coefficient sur fiche de paie et calcul congés payés

Par **dubec27**, le **13/04/2009** à **16:07**

Bonjour, Bonjour, J'aimerais avoir quelques renseignements. Je suis secrétaire à mi-temps, car je partage le temps plein avec une collègue. Avec le même niveau d'étude, ma collègue à un coeff de 211 et moi 210, j'ai signé en 2008 un CDI sur lequel il est notifié coef 210, aujourd'hui, connaissant le coeff de ma collègue, je desire avoir le meme, (normal, nous faisons le mem job) Suis je en droit de demander un coef 211 et de demande la regularisation depuis le debut de mon CDI. De plus, il y a une erreur sur le calcul de nos congé payé, en effet, ils n'ont pas ete payés au 10 eme, en ce moment nous calculons la regularisation. Les sommes dues doivent elles nous etes versées en une fois ou l'employeur peut sans nous consulter la verser en plusieurs fois. Merci de vos reponses